

L'an deux mil mille cinq,

Le vingt-quatre juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni dans la mairie sous la présidence de Monsieur Daniel LEHÉRISSÉ, Maire.

Étaient présents : Mr LEHÉRISSÉ Daniel, Mme FOURET Martine, M. PEILLON Emmanuel, M. MARTEGANI Franck, M. GUILLONEAU Bruno, M. CARREAU Gilles.

Absent excusé : M. GUICHARD Pascal (pouvoir à M. Daniel LEHERISSE)

Madame FOURET Martine est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres : 8

En exercice : 8

Présents : 7

Votants : 8

DELIBERATION N°2025-06-17 DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE SAS CENTRALE EOLIENNE « LE HAUT BUISSON » SUR LES COMMUNES DE OINVILLE-SAINT-LIPHARD, TOURY ET JANVILLE EN BEAUCE

Exposé de M Le Maire :

Monsieur le Maire expose qu'un avis de consultation du public se déroule depuis le 2 juin 2025 jusqu'au 3 septembre 2025, concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale Eolienne le Haut Buisson, pour un projet de création d'un parc éolien composé de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison, sur le territoire des communes de Oinville-st Liphard, Toury et Janville en Beauce.

Les conseils municipaux des communes de Oinville Saint Liphard, Toury, Janville- en- Beauce, Neuville- st- Denis, Bazoches- les- hautes, Poinville, Santilly, Trancrainville, en Eure et Loir et Bazoches-les-Gallerandes, Boisseaux, Chaussy, Erceville, Lion-en Beauce, Oison, Outarville et Tivernon, dans le Loiret sont appelés à donner leur avis sur le projet.

Conformément à l'article R181-18 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal formule son avis sur le projet, dans un délai de 2 mois.

Vu le dossier administratif transmis sous format numérique.

Ceci étant exposé,

Le Conseil Municipal

Après en avoir Délibéré à la majorité (8 Pour, 0 Contre, 0 Absentions)

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation présentée la SAS Centrale Eolienne le Haut Buisson, pour un projet de création d'un parc éolien composé de 8 éoliennes et de 4 postes de livraison, sur le territoire des communes de Oinville-st Liphard, Toury et Janville en Beauce.

Pour copie conforme,
En Mairie, le 24/06/2025

Le Maire,
M Daniel LEHÉRISSÉ



Secrétaire de séance
Mme FOURET Martine